

3 - La saison régulière

3.1 DISPONIBILITÉS DE TERRAIN

Les organisations AAA doivent valider au commissaire de la ligue le calendrier de la saison (heure, terrain) au plus tard le 15 mars.

3.2 CALENDRIER

Toute équipe doit, en tout temps, respecter le calendrier des matchs préparé par le commissaire de la ligue. La version électronique sur le site de [Spordle Play](#) est celle qui doit prédominer à moins d'avis contraire de la part du Commissaire de la ligue.

3.2.1 Modification au calendrier

Toute demande non urgente pour déplacer/modifier un match devra se faire par le [formulaire conçu à cet effet](#) par le commissaire et l'assignataire de la ligue.

Une demande urgente, doit être faite par texto à l'assignataire et au Commissaire. Une demande urgente est un changement pour une partie qui sera disputée dans les 48 prochaines heures.

3.2.2 Match à reprendre

La ligue et les équipes valideront la pertinence de reprendre ou pas certains matchs.

3.3 ÉQUIPES PAR DIVISIONS / ÉLIMINATOIRES / CHAMPIONNAT CANADIEN

3.3.1 Répartition des équipes

S'appuyant sur la réforme 2022 du Conseil d'Administration de BQ, il est convenu que le modèle AAA comporte maintenant deux divisions distinctes : le 17U AAA et le 15U AAA.

3.3.2 Éliminatoires

Nonobstant le classement des deux divisions, toutes les équipes auront l'opportunité de participer aux différentes rondes éliminatoires.

3.3.3 Évènements BQ (Classique Claude Raymond, JDQ, Championnat Canadien, etc)

Toutes les équipes de la ligue permettent que leurs joueurs soient entièrement disponibles pour les différents évènements regroupant une sélection de joueurs.

Les joueurs sollicités devront demeurer « hors circuit » pendant toute la durée de l'évènement à moins d'obtenir la permission du commissaire de la ligue.

Afin d'obtenir une performance optimale lors de ces évènements, les entraîneurs devront respecter les consignes d'utilisation AVANT et APRÈS l'évènement.

À moins de blessure, la présence des joueurs sélectionnés est obligatoire

3.4. REMISE POUR MAUVAISE TEMPÉRATURE

Toutes les équipes doivent nommer une seule et unique personne décisionnelle pour les remises de matchs. Cette information doit être remise au commissaire de la ligue qui l'indiquera dans le bottin du Réseau de Développement AAA.

Voir Annexe A pour la procédure officielle.

3.5 ABSENCE À UN MATCH

Toute équipe qui ne se présentera pas à un match prévu au calendrier sera automatiquement suspendue.